



Conseil Municipal du 30 novembre 2016

Début de séance : 19h30

Présents :

CHASSANDE Joëlle, CORBALAN Noëlle, GENTIL Joël, LEVET Jean-Michel, REYMOND Christian, ROCHE Annie, ROUSSILHE Claude, STRADIOTTO Alain, THOMASSIN Dominique, VAUSSENAT Stéphane

Secrétaire : Annie Roche

RETRAIT DES COMMUNES D'ALLEVARD, de CRÊTS en BELLEDONNE et de PINSOT du S.I.V.O.M. de la station des 7 Laux

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes d'Allevard (conseil municipal du 19 septembre), de Crêts en Belledonne (conseil municipal du 29 septembre), de Pinsot (conseil municipal du 28 septembre) ont sollicité leurs retraits du S.I.V.O.M. de la station des 7 laux.

Les membres, après en avoir délibéré, acceptent, à l'unanimité, le retrait des communes d'Allevard, de Crêts en Belledonne et de Pinsot.

Ce retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux.

Délibération adoptée à 1 voix contre et 9 voix pour

Décision modificative Budget Principal

Suite à la vente des parcelles M et N au GF BREDA, des modifications sont faites pour répartir les recettes.

COMPTES DEPENSES

Chapitr e	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	100	Autres immobilisations corporelles	10 000,00
23	2315	2016	Installations, matériel et outillage technique...	34 500,00
204	20414 12	OPFI	Cmns du GFP - Bâtiments et installations	10 000,00
54 500,00				

COMPTES RECETTES

Chapitr e	Article	Opération	Nature	Montant
024	024	1502	Produits des cessions d'immobilisations (rece...	54 500,00
54 500,00				

Délibération adoptée à l'unanimité

Demande d'aide de l'Agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation et pour l'animation-coordination dans le cadre du programme de 2013-2018

Monsieur Le Maire rappelle les faits suivants :

Le conseil municipal a créé le service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) doté des compétences suivantes : contrôle du bon fonctionnement des installations existantes, contrôle de conception et d'implantation, contrôle de bonne exécution. Le S.P.A.N.C. a depuis procédé au contrôle de toutes les installations et un diagnostic a été envoyé à tous les propriétaires contrôlés.

Compte-tenu de la sensibilité des milieux récepteurs et du nombre d'installations d'assainissement non collectif ne répondant pas aux exigences réglementaires, il est primordial que les installations non conformes et non acceptables d'un point de vue environnemental (nuisances, pollution, zones sensibles à proximité ...) fassent l'objet d'une réhabilitation.

Les propriétaires des installations d'assainissement non collectif peuvent bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau.

Les particuliers éligibles auront droit à une aide de 3 000 euros et le S.P.A.N.C. bénéficiera d'une aide pour l'animation et la coordination de l'opération groupée de réhabilitation de 250 euros par installation réhabilitée.

Une convention doit être établie entre la commune et l'agence de l'eau ayant pour objet de définir le mandat donné par cette dernière

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Pinsot

Cette taxe est acquittée par les demandeurs de permis de construire et de travaux d'aménagement qui génèrent de la surface habitable. Elle rapporte à la commune, selon les années, 1000 à 2000€/an. Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Colis de Noël pour les personnes âgées

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est de tradition dans la Commune d'offrir un colis de Noël aux personnes âgées de la Commune.

Les critères d'attribution de ce colis sont :

- Avoir plus de 70 ans.
- Etre résident permanent de la commune

Délibération adoptée à l'unanimité

Encaissement des dons

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année des Résidents permanents ou secondaires font des dons en faveur des œuvres sociales de la Commune. Ces dons sont de montants modestes et seront affectés aux activités sociales de la commune.

Par ailleurs, les touristes randonnant au chalet de l'Oule en dehors des périodes de gardiennage ont l'habitude de mettre dans la boîte de la mairie des dons. Ces dons sont de montants modestes et seront affectés aux œuvres sociales de la Commune.

Le Maire propose :

- D'accepter les dons des particuliers
- D'affecter ces dons aux œuvres sociales de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Un « accident » de bûcheronnage a affecté la ligne à haute tension et privé la commune d'électricité pendant quelques heures. Une solution de remplacement temporaire a été mise en place.
- Le marché de Noël aura lieu le 17 décembre à Pinsot.
- Le spectacle pour enfants aura lieu le 11 décembre au Pleynet.
- Le maire présentera ses vœux le vendredi 13 janvier à 20h à la salle des fêtes de Pinsot.
- Connexion internet et couverture réseau : des études sont en cours pour augmenter le débit et proposer plus de service. Cyril Bras, du CNRS pourrait nous conseiller. Une réunion sur ce thème est souhaitable.

Fin de séance : 20h40